

Partenariat AIC-IFDC

Remise de matériels aux structures techniques

L'accord de subvention N° 018 signé entre l'AIC et l'IFDC dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Renforcement du Secteur Coton en Afrique de l'Ouest et du Centre (WACIP) fait bénéficier l'AIC d'un financement pour mettre en œuvre les paquets technologiques IPM et GIFS.

Ce contrat comporte un volet renforcement des capacités institutionnelles des structures techniques qui interviennent dans la mise en œuvre de ce programme. A ce titre, des équipements ont été acquis au profit de l'AIC, de la Direction du Conseil Agricole et de la Formation Opérationnelle (DICAFO) du MAEP, du Centre des Recherches Agricoles Coton et Fibre (CRA-CF) de l'INRAB et des Centres Régionaux pour la Promotion Agricole (CeRPA) impliqués dans les activités cotonnières.



M. G. HOUNGNIBO (au centre) remettant le bordereau de remise de matériels à M. M. DOSSOU (à gauche) du CeRPA Zou-Collines

Après l'évaluation des besoins des différentes structures bénéficiaires, il a été retenu une liste d'équipements par structure qui tient aussi compte des moyens mis à disposition et des besoins de la structure pour améliorer ses prestations. Une fois la procédure d'acquisition terminée, le représentant de l'IFDC au Bénin a été invité pour la remise officielle des équipements aux différentes structures bénéficiaires. C'était le mardi 20 Janvier 2009 au siège de l'AIC

à Cotonou. Les Directeurs Généraux des CeRPA concernés étaient présents ou représentés. On pouvait noter aussi la présence du Directeur

Scientifique de l'INRAB dans son rôle de premier responsable du CRA-CF et du représentant de la DICAFO.

Les CeRPA

5 Centres Régionaux pour la Promotion Agricole (CeRPA) sont impliqués à divers degrés dans la production cotonnière. En tête se trouvent les CeRPA Borgou-Alibori et Atacora-Donga qui reçoivent chacun, 25 GPS (Pour le Borgou-Alibori) et 16 GPS (pour l'Atacora-Donga), un ordinateur de bureau et une imprimante HP Laser 2600n.

SOMMAIRE

Partenariat AIC-IFDC: Remise de matériels aux structures techniques (Pages 1 et 2)

Fourniture et distribution des intrants aux producteurs: Pour la campagne 2009-2010, les appels d'offres sont lancés (Page 2)

Commercialisation du coton graine: Le point au 31 janvier 2009 (Page 3)

Passation de service à la CSPR: Roger LOKOSSOU est nommé Administrateur intérimaire (Page 4)

Quelques dates à retenir (Page 4)

AIC-Infos

Conçu et réalisé par le Service Information, Communication et Documentation de l'AIC

Zone des Ambassades
061 BP: 18 Akpakpa, Cotonou
Tél: (229) 21 33 97 16
(229) 21 33 23 49
Fax: (229) 21 33 97 15
E-Mail: aic@intnet.bj
Site Web: www.aicbenin.org

Financé par l'Agence Française de Développement (AFD)



M. J. KOKOYE recevant de façon symbolique un ordinateur des mains de M. G. HOUNGNIPO

Les CeRPA Zou-Collines, Ouémé-Plateau et Mono-Couffo ont reçu chacun des GPS (14 pour Zou-Collines, 7 pour Mono-Couffo et 4 pour Ouémé-Plateau) et un ordinateur de bureau.

DICAF et CRA-CF

Compte tenu de leur implication dans la formation et la recherche, les deux structures reçoivent chacune un ordinateur portable, un vidéo projecteur et un appareil photo numérique.

AIC

La Direction de l'Information, du Suivi-Evaluation et de la Formation (DISEV) de l'AIC chargée de la mise en oeuvre opérationnelle du programme reçoit trois ordinateurs portables,

trois imprimantes Laser 2600n, trois vidéo projecteurs, trois appareils photo numérique et quatre GPS.

Après avoir loué le sens de générosité de l'IFDC (donateur), le porte-parole des bénéficiaires, Monsieur Ignace AGUEMON de la DICAF a signalé que les résultats obtenus dans le cadre du WACIP au cours de la campagne 2008-2009 sont les preuves de leur détermination à relever le défi de l'amélioration de la productivité. Au nom de ses collègues, il a pris l'engagement de ne ménager aucun effort pour améliorer leurs prestations au profit des producteurs et, par voie de conséquence, améliorer leur performance pour la campagne 2009-2010.

Fourniture et distribution des intrants aux producteurs

Pour la campagne 2009-2010, les appels d'offres sont lancés

Les membres de la Commission chargée de définir le cadre général d'approvisionnement en intrants se sont réunis le jeudi 8 Janvier 2009 dans la salle de réunion de l'AIC. Ils se sont penchés sur les documents élaborés et

présentés par le CRA-CF et la DAGRI relatifs à la liste des produits à utiliser au cours de la campagne 2009-2010, le programme de traitements phytosanitaires et les stocks et quantités des produits à commander.

Il ressort des conclusions de cette assise que les produits Emir, Capt et Conquest ne feront plus partie de la liste des produits à utiliser sur le cotonnier. Le programme des traitements phytosanitaires a, lui aussi, subi une légère modification pour prendre en compte l'apparition de la 2^{ème} génération d'Hélicoverpa armigera dans les départements de l'Alibori et de l'Atacora (surtout dans les Communes de Kérou, Banikoara et Kandi). Ce phénomène est observé depuis les deux dernières campagnes.

A cause de la faiblesse des emblavures de la campagne 2008-2009 par rapport aux prévisions, d'importants stocks de produits sont inventoriés dans les magasins et la Commission a recommandé, qu'en fonction de la prévision d'emblavure de 270.000 ha, les quantités des produits suivants soient mentionnées dans les cahiers de charges pour la fourniture des intrants :

Engrais

- NPKSB (14-23-14-5-1) : 40.000 tonnes
- Urée 46%N : 20.000 tonnes
- Kcl à 60%K2O : 200 tonnes

Produits phytosanitaires

- TIHAN 175 O-TEQ : 65 000 litres

- Binaire acaricide fort : 200.000 litres (+/-10%)
- Binaire aphicide (thunder) : 15.000 litres (+/-10%)

Organisation des appels d'offres

Les conclusions issues de la rencontre du jeudi 8 janvier 2009 ont été versées aux dossiers à étudier par la commission ad hoc chargée de l'organisation des appels d'offres pour la fourniture et la distribution des intrants.

Deux appels ont été lancés. Le premier est relatif à la fourniture des intrants. Le dossier est disponible au Secrétariat Permanent de l'AIC contre le paiement d'une somme non remboursable de 1.000.000 F CFA. Le deuxième est relatif à l'agrément des sociétés pour la distribution des intrants au titre de la campagne 2009-2010. Le dossier est aussi disponible au Secrétariat Permanent de l'AIC contre le paiement d'une somme non remboursable de 500.000 F CFA.

Pour les deux appels d'offres, les dossiers doivent être accompagnés d'une caution bancaire de 500 millions de francs CFA pour la fourniture et de 200 millions de francs CFA pour la distribution. La date de clôture est fixée au 27 février 2009 à 10 h et l'ouverture des plis est prévue pour le même jour à 11 heures au Centre d'Affaires Gbêka à Cotonou.



Commercialisation du coton graine

Le point au 31 Janvier 2009



Du coton sur le marché de Kpénati dans la commune de Sinendé

Le lancement de la commercialisation du coton graine au titre de la campagne 2008-2009 a eu lieu à Kpénati dans la Commune de Sinendé, le Samedi 27 Décembre 2008. Aussitôt après, le Bureau Exécutif de l'AIC s'est réuni pour procéder à la répartition du coton graine aux sociétés qui ont soumissionné.

Le coton étant déjà entièrement récolté depuis le mois de Novembre, les évacuations ne pouvaient plus attendre. A la date du 31 janvier 2009, le point suivant a été fait par les services opérationnels de la CSPR.

Réception de coton graine par les usines

Toutes les usines impliquées dans la commercialisation ont commencé à être approvisionnées en coton graine. Au 31 Janvier 2009, 53 406,230 tonnes de coton graine ont été déjà réceptionnées par l'ensemble des usines. Le tableau ci-dessous indique les quantités réceptionnées par Société d'Egrenage de Coton (SEC).

Paiement des factures par les SEC

Au fur et à mesure de l'approvisionnement des usines, les factures décadaires sont adressées aux sociétés d'égrenage pour paiement sous huitaine.

Tableau N° 1: Réception de coton graine par les SEC

SEC	ALLOCATION	RECEPTION	Total
		1 ^{er} choix	2 ^{ème} choix
SODECO	150 000	26 909,020	178,59
LCB	22 000	8 379,220	150,14
ICA	68 000	17 724,46	64,8
TOTAL	240 000	53 012,70	393,53
			27 087,610
			8 529,360
			17 789,26
			53 406,230

Source: CSPR

Tableau N° 2: Paiement des factures par les SEC

SEC	Réception au 31/01/09 (tonne)	Montant facturé au 31/01/09 (F CFA)	Règlement au 31/01/09 (F CFA)	Reste à payer au 31/01/09
SODECO	27 087,610	1 635 113 490	370 610 100	1 264 503 390
ICA	17 789,260	1 151 651 220	1 151 651 220	0
LCB	8 529,360	593 951 760	593 951 760	0
TOTAL	53 406,230	3 380 716 470	1 879 213 080	1 264 503 390

Source: CSPR

Au 31 Janvier 2009, la situation des paiements des factures se présente comme l'indique le tableau N° 2 ci-dessus :

Paiement des producteurs

Dans l'attente du versement par le trésor public des fonds de subvention intrants qui

s'élèvent à 6.466 millions F CFA, la CSPR-GIE avait programmé le démarrage du paiement des arriérés de fonds coton aux producteurs. Ces fonds viennent d'être mis sur les compte de la CSPR-GIE qui se prépare déjà pour démarrer le paiement des producteurs à compter du mardi 24 Février 2009. Les paiements programmés sont les arriérés de fonds coton et les premières décades de janvier 2009.

Paiement des Importateurs et Distributeurs d'Intrants

Les acomptes de 40% versés par les Sociétés d'Egrenage de Coton (SEC) suite à l'attribution des quotas ne suffisent pas pour rembourser la totalité de la dette intrants des producteurs. Il a été décidé de procéder à un paiement partiel des IDI en attendant l'apurement total de cette dette dès la mobilisation des ressources du trésor public au titre de la subvention intrants. A la date du 31 Janvier 2009, le point des paiements des IDI se présente comme suit :

Tableau N° 3: Paiement des IDI

IDI	Montant attestation de créances	Paiement partiel	Reste à payer
SDI	22 046 643 586	15 674 062 278	6 372 581 308
SOGICOM	318 308 399	226 301 371	92 007 028
DFA	3 982 863 928	2 831 617 294	1 151 246 634
PACOGIE	1 004 998 558	714 503 771	290 494 787
SOTICO	268 523 304	190 908 895	77 614 409
DEFIS	88 060 183	62 606 391	25 453 792
TOTAL	27 709 397 958	19 700 000 000	8 009 397 958

Source: CSPR

Passation de service à la CSPR

Roger Lokossou est nommé Administrateur intérimaire

C'est au cours d'une cérémonie très sobre qui s'est déroulée dans l'une des salles de réunion du Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCB) le vendredi 23 Janvier 2009 que Monsieur Bernard ADIKPETO, Administrateur de la Centrale de Sécurisation des Paiements et de Recouvrement (CSPR-GIE) a passé le témoin à Monsieur Bruno Roger LOKOSSOU nommé à ce poste par décision N° 001/2009/CSPR-GIE/CCG/Pdt du 9 Janvier 2009.

En effet, Monsieur Bernard ADIKPETO reçoit depuis plus d'un an des soins

son cours. En attendant son aboutissement et face aux nombreux travaux qui attendent après le lancement de la campagne de commercialisation du coton graine, les membres du Comité ont pris un arrêté pour nommer Monsieur Bruno Roger LOKOSSOU comme Administrateur intérimaire, un rôle qu'il jouait déjà en tant que proche collaborateur de M. Bernard ADIKPETO. Il est en effet, le Coordonnateur des Opérations de la CSPR-GIE, un poste qu'il va cumuler



M R. LOKOSSOU (à gauche) recevant les félicitations de son prédécesseur M. B. ADIKPETO (à droite)

à l'extérieur du pays, ce qui ne lui permettait pas de se rendre entièrement disponible pour assumer toutes ses responsabilités à la tête de la CSPR-GIE. La vacance de ce poste a été constatée par le Comité de Contrôle de Gestion qui a lancé un appel à candidature dont le processus suit encore

avec celui d'administrateur intérimaire jusqu'à la nomination d'un nouvel administrateur.

Nommé Administrateur en Janvier 2001, Monsieur Bernard ADIKPETO a passé plus de huit années à servir les familles professionnelles membres de l'Association Interprofessionnelle du



M. M. ADJOVI Président du CCG/CSPR encadré par les Administrateurs entrant (à gauche) et sortant (à droite)

Coton (AIC) à la tête de la CSPR-GIE, structure chargée de la gestion des flux physiques et financiers relatifs à la filière coton. Son départ ne pouvait passer inaperçu, d'où l'organisation de cette cérémonie officielle de passation de service marquée par la remise de cadeaux symboliques en échange des bons et loyaux services rendus à l'Interprofession. Très sensible à cette marque de générosité de la part du personnel de la CSPR-GIE et de l'Interprofession, Monsieur Bernard ADIKPETO a emprunté à La Fontaine cette phrase très célèbre «Creusez, fouillez, bêchez, ne laissez nulle place où la main ne passe et repasse...un trésor est caché dedans» pour

indiquer à son successeur qu'il y a des efforts à fournir et qu'au bout de ces efforts se trouve forcément la satisfaction.

Après avoir loué les qualités de bon gestionnaire de son ancien professeur (à l'université) et patron, Monsieur Bruno LOKOSSOU a remercié les membres du Comité de Contrôle de Gestion qui ont porté leur choix sur lui pour poursuivre l'œuvre entamée par M. Bernard ADIKPETO. Il a, par la suite, invité ses collaborateurs au travail pour qu'ensemble, ils assurent avec efficacité les tâches qui les attendent. Il s'agit en définitif de travailler pour mériter la confiance placée en eux par les membres du Comité de Contrôle de Gestion.

Quelques dates à retenir

Activités programmées pour le mois de Février 2009

2-6/02/09	Formation des cadres en poste dans les services de contrôle des Sociétés d'Egrenage de Coton
9/02/09	Publication de l'avis et lancement de la procédure de recrutement des agents complémentaires
25/02/09	Démarrage de la campagne de sensibilisation des acteurs (producteurs) sur le démarrage du PARFCB
23-27/02/09	Mise en place des outils de gestion et appui à l'harmonisation des modes de contrôle des structures chargées de l'inspection des usines